

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Band: - (1994)

Artikel: L'Ecole cantonale de Fribourg (1848-1857) : l'impossible consensus
Autor: Charrière, Gonzague
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IMPOSSIBLE CONSENSUS

par Gonzague Charrière

L'histoire fribourgeoise du XIX^e siècle montre le rôle central joué par l'école dans les luttes politiques, le contrôle de l'instruction constituant l'enjeu principal de la bataille des partis. Ainsi le gouvernement radical, dans sa volonté de rompre avec les institutions liées aux forces détrônées, conçoit l'Ecole cantonale. Cet établissement scolaire de degré moyen et supérieur, produit de l'hostilité des radicaux envers les Jésuites, remplace le Collège Saint-Michel. Il convient toutefois de se demander si cette fille de la politique scolaire radicale est restée prisonnière d'un parti ou si elle a réussi à s'intégrer au sein de la population fribourgeoise. En étudiant la clientèle qui fréquente l'établissement il est possible d'esquisser une réponse.

QUELLE CLIENTÈLE?

Par l'analyse de l'origine géographique et socio-professionnelle des élèves il sera possible de déterminer dans quelle mesure l'Ecole cantonale répond à un consensus populaire.

Le rayonnement des élèves fribourgeois

Les listes officielles de l'école ne précisant pas le lieu de domicile, une étude générale se révèle impossible. Par contre, une source manuscrite, concernant les années 1852 à 1855, m'a permis d'établir un fichier de 349 élèves. Certes ce corpus ne donne qu'une esquisse du type d'élèves qui fréquentent l'établissement central, mais il traduit tout de même les différentes tendances régionales.

Par l'analyse des districts, on remarque certaines zones où le nombre de communes représentées à l'Ecole cantonale est important. Il s'agit de l'axe

allant de Romont à Domdidier, de Tavel à Lentigny, ainsi que la Basse-Gruyère et la Broye en général. En contrepartie, la Veveyse, la majorité de la Glâne et le nord de la Sarine montrent un désintérêt évident pour le nouvel établissement. Le district de la Broye est le seul dont le nombre de communes, ayant au moins un représentant à l'École cantonale, soit supérieur à celui des agglomérations qui n'en possèdent aucun. Si pour la Gruyère le rapport est proche de la parité, pour toutes les autres divisions administratives il est défavorable aux radicaux, comme le démontre ce tableau des communes représentées:

Districts:	Broye	Glâne	Gruyère	Sarine	Lac	Singine	Veveyse
Communes:	61,2%	32,1%	46,3%	31,1%	39,4%	38,9%	18,8%

La population totale de chaque district ne semble pas être un facteur déterminant. En effet, pour un quota d'habitants équivalents, le contingent d'élèves s'avère parfois totalement différent. La Broye, à cause peut-être d'une structure scolaire déficiente et de sympathies libérales, procure la part la plus importante de jeunes gens à l'École cantonale, à savoir 56. Viennent ensuite la Gruyère avec 33 élèves, la Glâne 30, le Lac 23, la Sarine 20 (ce qui est fort peu en comparaison des 119 de la capitale), la Singine 12 et la Veveyse 5.

Plusieurs régions demeurent presque hermétiquement fermées aux avances radicales, en matière scolaire tout au moins. De manière générale, en trois ans, la majorité des communes représentées n'envoie guère plus de trois élèves à l'École cantonale. Seules Bulle (5), Estavayer (7) et Romont (7) se montrent plus généreuses. La désaffection de Morat se comprend dans la mesure où son opposition est connue. La Singine, pour sa part, paraît être victime des difficultés d'intégration dues à la langue, et ceci malgré la création d'un cours préparatoire allemand et d'une École normale allemande. De ce fait, au lieu de cimenter une unité cantonale, le nouvel établissement accentue les dissensions, déjà fortes sur le plan politique.

Le critère de l'éloignement doit aussi être pris en considération. La centralisation de l'instruction moyenne et supérieure oblige les parents à laisser partir leurs enfants qui deviennent pensionnaires de familles de la capitale. Ce problème, même s'il ne constitue pas un obstacle infranchissable, freine certainement l'élan vers l'établissement central. Ainsi, la ville de Fribourg,

Population par district selon Buomberger pour 1850

Broye	habitants: 13'168	Estavayer-Le-Lac:	1323 habitants
Glâne	habitants: 11'924	Romont:	1451 habitants
Gruyère	habitants: 17'162	Bulle:	1833 habitants
Lac	habitants: 13'577	Morat:	1741 habitants
Sarine	habitants: 22'416	Fribourg:	9065 habitants
Singine	habitants: 14'512	Tavel:	589 habitants
Veveyse	habitants: 7'132	Châtel-Saint-Denis:	2339 habitants

Total des élèves de l'E.C. par rapport aux communes représentées

Broye	population représentée:	9'169	nombre d'élèves:	56
Glâne		5'698		30
Gruyère		10'067		33
Lac		6'690		23
Sarine		4'795		20
Singine		6'287		12
Veveyse		3'414		5

Commentaire: La ville de Fribourg n'est pas prise en considération.

à elle seule, procure le 34% des 349 élèves recensés entre 1852 et 1855, or, la cité, avec ses 9000 habitants, ne constitue que le 10% de la population cantonale. De par sa position centrale, elle favorise l'accès aux études, mais aussi l'éclosion des idées nouvelles.

L'aspect politique joue un rôle encore plus important que l'aspect géographique à proprement parler. La capitale, contrairement à certaines régions rurales s'ouvre aux thèses radicales. Ainsi, la Glâne, en particulier, se montre hostile au régime de 1848. De ce fait, toute la partie sud du district n'est pas représentée. La prédominance des communes fidèles au conservatisme se marque encore plus fortement en Veveyse où l'on constate une antipathie presque générale envers l'Ecole cantonale. La présence radicale à Bulle favorise l'adhésion de la Basse-Gruyère qui constitue, avec la Broye, elle aussi gagnée par le libéralisme, une source où s'approvisionne l'établissement central. Mais cet élan n'est pas toujours très constant et il est nécessaire de le raviver par les promenades annuelles.

Le recrutement auprès des populations campagnardes ne répond pas aux espérances gouvernementales. Cette désaffection tient à plusieurs forces contraires:

«Le peu de publicité qu'ont en générale dans les campagnes les annonces insérées dans la feuille officielle du canton, joint à l'insouciance d'un grand nombre de parents sur l'avenir de leurs enfants comme aussi aux menées de l'ultramontanisme, retiennent loin (des) établissements cantonaux d'éducation un certain nombre d'élèves qui pourraient en suivre les cours.»¹

Les radicaux, vu l'hostilité rencontrée au sein du canton, cherchent ailleurs des élèves qui pourraient étoffer les classes de l'Ecole cantonale. C'est pourquoi ils accueillent les ressortissants d'autres contrées, principalement de Suisse alémanique.

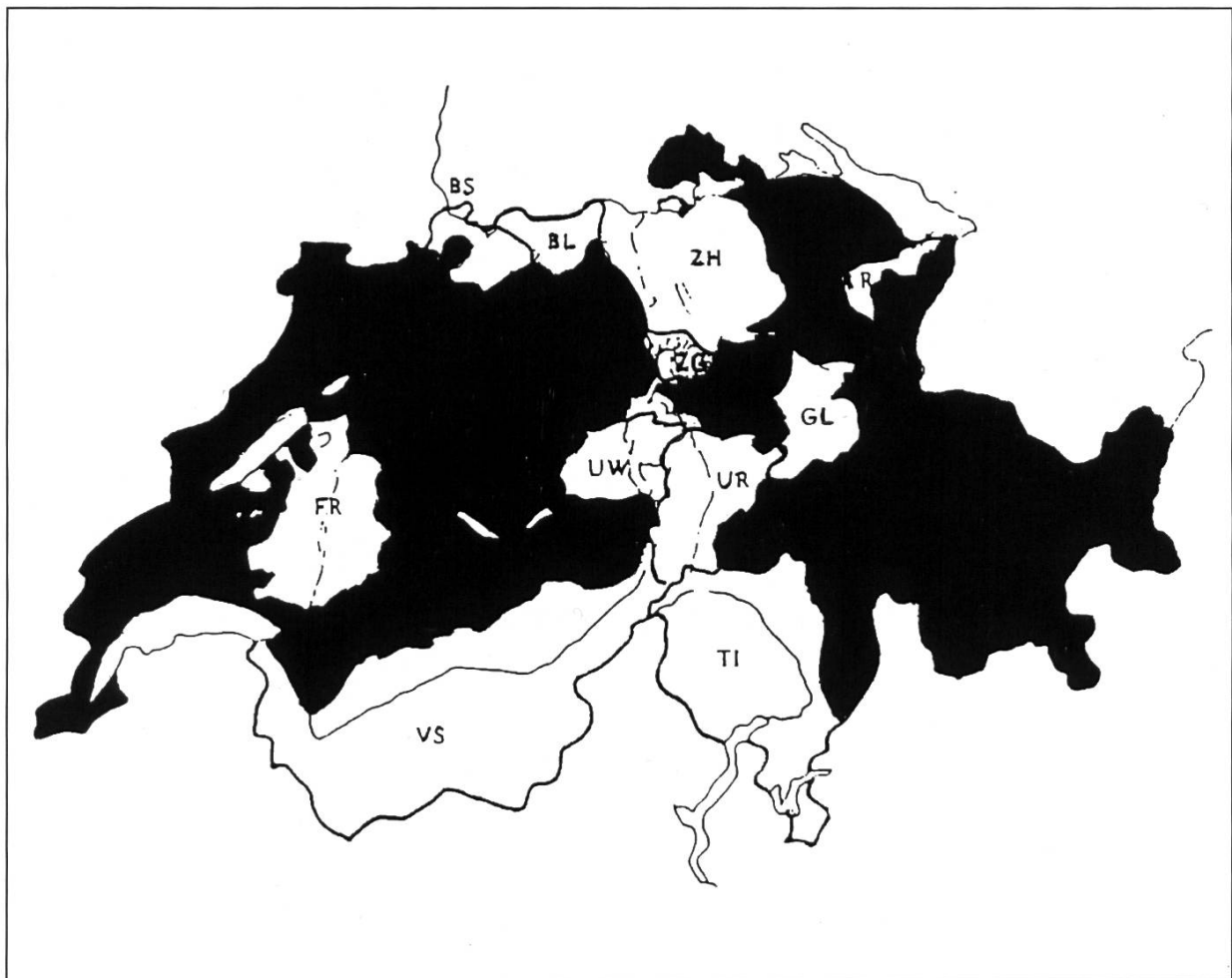
Le rayonnement des non-Fribourgeois

L'apport des élèves «étrangers», contrairement au Pensionnat des Jésuites, n'est pas très élevé. Les cantons régénérés possèdent leurs propres écoles «réales». Quant à ceux qui sont restés fidèles aux principes conservateurs,

Répartition des élèves non-fribourgeois

Cantons représentés: Lucerne, Schwitz, Argovie, Saint-Gall, Soleure, Berne, Grison, Turgovie, Schaffhouse, Appenzell (AI), Vaud, Genève, Neuchâtel.

■ On peut y ajouter un élève de la Bavière.



carte de la Suisse après 1815

ils ne confient pas volontiers l'éducation de leur jeunesse à un Etat dont ils n'acceptent pas la politique. Toutefois, il existe une minorité qui, conquise par les idées de 1848, à l'instar d'autres régions du pays, choisit l'Ecole cantonale.

A partir des fiches individuelles, un contingent de 47 «étrangers» est recensé pour les années 1852 à 1855, soit le 13,6% des élèves dont le domicile est connu. Une classification par canton montre une très forte dominance alémanique, avec 42 individus. Les «Sonderbundiens» se trouvent au nombre de 16. Huit autres cantons de langue allemande fournissent 26 élèves. Les cantons romands, pour leur part, constituent une faible partie des non-Fribourgeois, soit 4 jeunes gens. Un ressortissant de la Bavière complète le tout.

La volonté de bénéficier d'une instruction laïque, de type industriel, justifie la présence de Lucernois et de Schwytzois. Il est en revanche plus difficile de déterminer les raisons qui poussent les étudiants de régions dans lesquelles il existe des institutions semblables à celle défendue par Schaller, à fréquenter l'Ecole cantonale. Il est probable que la perspective d'acquérir de bonnes connaissances en français, tout en suivant un enseignement «réale», conditionne leur choix. La présence des élèves «extra-cantonaux», bien qu'intéressante, n'est pas vitale pour l'établissement central. Son importance ne peut en aucun cas être comparée à l'apport économique des étrangers du pensionnat. Elle sert avant tout à matérialiser les aspirations nationales des radicaux dont la préoccupation principale demeure la conquête du potentiel qu'offre le canton. L'analyse de l'origine socio-professionnelle des élèves de l'Ecole cantonale permet d'établir, plus ou moins précisément, le degré de réussite de la politique scolaire moyenne et supérieure du régime de 1848.

L'origine socio-professionnelle

Déterminer l'origine socio-professionnelle des élèves constitue une entreprise difficile, car le créneau des activités se révèle vaste et mal défini. Ainsi, les indications sur les revenus et la fortune font défaut, de même que le statut de l'individu au sein de sa profession, prise dans sa formulation du XIX^e siècle. Devant m'adapter aux sources disponibles, je dois me résoudre à ne définir que dans les grandes lignes le type de clientèle qui fréquente l'Ecole cantonale.

Le cadre socio-professionnel choisi n'est pas rigide. Il est possible de placer l'une ou l'autre profession dans plusieurs classes. De ce fait, des situations similaires sont regroupées de manière arbitraire afin de

«classer l'ensemble de la population, ou tout au moins l'ensemble de la population concernée, en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale.»²

Les cinq classes prises en considération sont: la classe agricole, la classe populaire, la petite bourgeoisie, la bourgeoisie et une catégorie hétérogène comprenant les professions inclassables.

La classe agricole

Cette classe, presque exclusivement campagnarde, rassemble les fils d'agriculteurs et de fromagers. L'appellation «d'agriculteur» incorpore les fermiers propriétaires et les simples métayers, voire les ouvriers agricoles, toute distinction s'avérant impossible.

Cette catégorie est particulièrement bien fréquentée puisqu'au sein de l'Ecole cantonale nous comptons 92 enfants de paysans et 6 jeunes issus d'une famille de fromagers. Les premiers constituent de loin l'unité professionnelle dominante. Le fait que le canton soit essentiellement agricole explique en bonne partie cette affluence. La nécessité de trouver un autre débouché que le travail de la terre, le désir de quitter la pauvreté, le besoin de perfectionnement, l'attrait des bourses, tous ces facteurs jouent aussi un rôle déterminant. De plus, l'Ecole cantonale constituant le seul établissement d'instruction moyenne et supérieure, le choix se réduit à sa plus simple expression.

La classe populaire

La domesticité, les personnes employées chez un patron, un maître ou un artisan forment cette tranche de la population qui vit pauvrement. Au sein de l'Ecole cantonale, seuls 13 élèves appartiennent à cette classe que les radicaux ne semblent pas vouloir absolument conquérir. Son faible degré d'instruction et sa capacité financière précaire créent certainement trop de

contingences défavorables à la réussite des études. Sinon, comment expliquer l'absence de fils de prébendaires et d'ouvriers? Ces derniers peuvent toutefois figurer dans d'autres catégories, comme par exemple, la petite bourgeoisie.

La petite bourgeoisie

Elle se divise en deux rubriques: les artisans et les commerçants auxquels s'ajoutent les petits fonctionnaires. Par artisans, j'entends ceux qui fabriquent et travaillent manuellement, soit comme patrons, soit à leur compte. Comme la spécialisation de «compagnon» n'est pas précisée, il est possible qu'il y en ait dans cette classe. En ce qui concerne les commerçants, je regroupe sous le terme «négociants» tous ceux qui tiennent un négoce quelle que soit son importance. Les instituteurs, ayant un minimum d'instruction, sont intégrés dans la petite bourgeoisie.

Sur les 77 professions représentées à l'Ecole cantonale, 44 appartiennent justement à cette catégorie, soit un total de 137 élèves. Les fils de négociants et d'instituteurs en forment le noyau principal. Quelques professions artisanales fournissent un certain contingent. Il s'agit des charpentiers (9), menuisiers (7), tonneliers (6), boulangers (6), ou dans un autre registre, des huissiers (6). Les 37 activités restantes ne dépassent pas le nombre de cinq représentants chacune.

Les artisans, économiquement mieux lotis que la classe populaire, ont acquis des connaissances professionnelles qu'ils tiennent à transmettre à leurs enfants. Or, ceci n'est envisageable que si le jeune homme possède un minimum d'instruction technique et de culture générale. Le niveau primaire ne permet pas d'envisager un apprentissage sans problème, c'est pourquoi la petite bourgeoisie, sollicitée par le régime radical, remplit les bancs de l'Ecole cantonale. Cette adhésion se fait d'autant plus aisément que cette couche de la population paraît généralement bien disposée envers les idées nouvelles.

La bourgeoisie

La bourgeoisie, quant à elle, comprend les professions libérales, les hauts fonctionnaires, les préfets et autres conseillers d'Etat. Vu la faiblesse quan-

titative de ce groupe, sa présence, avec 44 élèves sur 349 recensés, est encore appréciable. Les fils de médecin (9) prédominent. Malgré tout la relative maigreur du contingent de fils de bourgeois démontre que la volonté de créer une élite, bâtie justement sur cette partie de la population fribourgeoise, ne se confirme pas dans l'ordre des faits. Ceci tend à prouver que les deux échelons extrêmes de l'échelle socio-professionnelle du canton n'ont guère été séduits par les idéaux radicaux.

Divers

Dans cette classe sont regroupées les professions inconnues auxquelles appartiennent 45 élèves. A cause des métiers indéterminés, le groupe «divers» prend une importance qui ne reflète pas la réalité. C'est pourquoi je le divise en «professions inconnues» et en «activités spéciales». Une analyse approfondie ne nous apporte pas de renseignement très précieux, car cette catégorie est trop disparate, faisant côtoyer par exemple des propriétaires avec des artistes ou des coiffeurs. Vu la complexité de la répartition, je crois qu'il n'est pas inutile d'établir un tableau récapitulatif des différentes classes sociales à l'Ecole cantonale.

	classe agricole	classe populaire	petite bourgeoisie	bourgeoisie	divers
nbre d'élèves	98	13	137	44	57
pourcentage	28,1%	3,7%	39,3%	12,6%	16,3%

Il serait très intéressant de procéder à une analyse de tous les élèves de l'Ecole cantonale. Malheureusement, les sources faisant défaut, cela est impossible. Je dois dès lors, me contenter d'un essai d'explication. Je constate ainsi que la classe agricole et la petite bourgeoisie forment plus du 67% du contingent étudié. Cette proportion, fort probablement, ne varie pas beaucoup durant les neuf années d'existence de l'Ecole cantonale et ceci pour trois raisons.

Premièrement, la classe aristocratique fribourgeoise ne trouve pas dans l'établissement d'instruction mis en place par les radicaux les conditions nécessaires à l'épanouissement intellectuel et moral de sa progéniture. Très

liées à l'enseignement jésuitique, les riches familles du canton soustraient leurs enfants au système centralisé, à la laïcisation, finalement aux doctrines radicales dans leur ensemble, en les envoyant dans des collèges respectueux de leurs idées conservatrices. Les aristocrates, par leur refus, influencent certainement une partie non négligeable de la population du canton qui est restée liée aux anciennes autorités. L'Ecole cantonale est privée ainsi d'une présence non seulement quantitative, mais surtout qualitative. Cette démission favorise les autres couches sociales pour lesquelles s'ouvrent les portes de l'instruction. J'en viens ainsi à la deuxième raison expliquant la répartition socio-professionnelle des élèves dans l'école chère à Alexandre Daguet.

La classe agricole et la petite bourgeoisie profitent, au même titre que la bourgeoisie, de la possibilité qui leur est offerte de devenir l'élite du canton, en acquérant des connaissances tant industrielles que littéraires, sans subir les brimades auxquelles leurs aînés eurent droit au temps des Jésuites. De plus, le nouveau système, inspiré des écoles «réales» allemandes, semble mieux correspondre à leur vécu social et intellectuel que la formation classique dispensée au Collège Saint-Michel.

La troisième raison réside dans l'institution des bourses. Celle-ci constitue la condition sine qua non du développement de l'Ecole cantonale. Les enfants issus de familles aux revenus et à la fortune modestes auraient rencontré des difficultés importantes, voire insurmontables, à fréquenter, ne serait-ce que le progymnase, si l'Etat n'avait pas prodigué une aide considérable. Toutefois, un établissement scolaire, qui doit compter sur l'argent de l'Etat pour attirer les élèves, ne paraît pas très sain. Il n'est par conséquent pas étonnant de constater que l'Ecole cantonale, durant toute son existence, se montre incapable de résoudre les problèmes d'indiscipline auxquelles elle est confrontée.

LE RÈGNE DE L'INDISCIPLINE

Le degré de réussite d'une école se mesure souvent au travers des résultats de son régime disciplinaire. Si on applique ce critère à l'Ecole cantonale, le constat d'échec est flagrant. L'indiscipline y est pratiquement élevée au niveau d'une institution. La situation est si grave que le Conseil d'Etat s'en inquiète. Mais quelles sont les causes de cette dissipation si préjudiciable au progrès harmonieux des études?

Les causes

Le choix de l'enseignement par objet, sans conteste, favorise le développement de l'indiscipline. Le recours à des professeurs éducatifs souligne les carences d'un système dans lequel la prise en charge des élèves est insuffisante. Les jeunes gens qui fréquentent l'établissement centralisé sont très hétérogènes quant à leurs capacités, leur application et leur origine. Ce manque d'homogénéité, encore accentué par les importantes différences d'âge, est le résultat de «l'excessive indulgence» montrée par les autorités scolaires lors des examens d'admission. L'encadrement éducatif précaire ne parvient pas à modifier cet état de fait, d'autant plus que les maîtres de pension qui hébergent les élèves qui ne résident pas en ville de Fribourg, considèrent très souvent ces jeunes gens uniquement sous l'angle financier et non humain ou moral. Ces personnes, dont la culture générale reste approximative, n'aident pas leurs pensionnaires à s'épanouir. Parfois, il est même nécessaire de retirer les étudiants du logement qu'ils occupent, sous peine de les voir quitter définitivement le chemin de la moralité. Le cas de Placide Thierrin et de Xavier Catillaz est à cet égard révélateur, comme le rapporte Alexandre Daguet en novembre 1850:

«La malpropreté de la pension Kolly charpentier où ces jeunes gens se trouvent et les circonstances nuisibles aux bonnes moeurs qui résultent de la présence de personnes malfamées dans la maison, nécessitent la sortie de ces deux élèves.»³

Les professeurs éducatifs rencontrent des difficultés souvent insurmontables dans leur tâche de directeurs de conscience. Le manque d'initiative des organes entretient le processus de dégradation. Ainsi, la commission de l'Ecole cantonale décide

«d'interdire les cabarets, tout en fermant les yeux sur les infractions qui ne paraissent pas d'une nature bruyante ou dangereuse.»⁴

Cette mesure fait suite aux insuffisances du règlement de l'école qui autorise la fréquentation des auberges et, malheureusement, les élèves de progymnase abusent de cette «tolérance fâcheuse». Les radicaux, vouant une confiance exagérée en leur système d'éducation, ne se dotent pas de moyens légaux suffisants pour maintenir une discipline ferme. Les règlements d'exécution ne sauraient, de toute manière, résoudre un problème dont l'ampleur a été préalablement sous-estimée.

D'un autre côté, les perturbations politiques entretiennent un climat propice à la dissipation. J'en prends pour preuve l'insurrection Carrard de 1853, qui, ayant pris l'Ecole cantonale pour cible, sème le trouble parmi les élèves. Bon nombre de ces derniers abandonnent alors leurs bancs d'école au profit du fusil, encouragés par leurs parents trop peu

«soucieux de l'ordre qui doit régner dans une école, et du progrès réel des études qui demande des soins constants et assidus.»⁵

La trajectoire déclinante empruntée par l'établissement central après le bouleversement de majorité au Grand Conseil en 1856 n'incite pas les étudiants à montrer de la rigueur et de l'ardeur au travail. Les écoliers ne trouvent plus la motivation leur permettant d'échapper aux appels du désordre. Daguët, à l'heure du bilan, souligne cet état de fait:

«La situation précaire faite à l'Ecole cantonale par les événements, le départ de plusieurs maîtres et la tension des esprits qui accompagne les revirements politiques, tout cela semblant exercer une fâcheuse influence sur la marche de l'Etablissement en général et sur la discipline en particulier.»⁶

Les élèves subissent plusieurs contingences qui, liées les unes aux autres, entraînent la sagesse, l'effervescence, l'immoralité. Nombre de professeurs, ne tenant pas compte du contenu caractériel, humain et social des élèves, ne dispensent pas cette sévérité qui émanait du professeur de classe. Leur laxisme, voire leur incompétence ouvrent la porte aux dépravations les plus diverses.

Les manifestations du désordre

Les manquements au régime disciplinaire se manifestent quotidiennement et de façons fort diverses. Certains élèves, par esprit d'opposition, perturbent la bonne marche de l'établissement et s'en prennent à leurs camarades. Ainsi Doutaz de Gruyères:

«se montre à la fois hostile et ingrat envers les institutions et perfide envers ses compagnons de pension»⁷

La présence de tels individus met en péril l'Ecole cantonale. Elle influence négativement les étudiants mieux disposés qui, surtout les plus jeunes, se

laissent séduire par les attraits de l'indiscipline. Celle-ci tend à se généraliser de manière préoccupante pour les autorités. Le manque de soin et de considération envers le matériel scolaire, en particulier, témoigne de cette dissolution des mœurs. La D.I.P. prend connaissance du

«désordre et de l'esprit de destruction qui règne parmi les élèves de l'Ecole cantonale pour le soin des armes achetées à grands frais. On les a vus froter les canons avec des pierres, avec de la tuile, les froter contre terre, se jeter les fusils à quelque distance.»⁸

Le mauvais comportement général touche surtout les élèves du progymnase, chez lesquels, les cris, les retards, les absences, l'agitation rappellent trop l'école primaire. Ces jeunes gens s'adonnent au vice principal des plus grands, à savoir l'usage du tabac. Il n'est pas rare de rencontrer dans les rues des écoliers, de moins de 16 ans, ayant un cigare à la bouche. Cette manie s'étend rapidement, s'alliant à une fréquentation assidue des auberges de la ville. Les sections du gymnase ne sont pas, elles non plus, épargnées par la dissipation.

En 1849 déjà, Daguët relève les turpitudes des pensionnaires du cours industriel de deuxième année. Le corps enseignant se rend dans les classes pour une mise en garde virulente. Cette démarche solennelle ne produit pas l'effet escompté et ne suscite que l'hostilité des élèves. Ceux-ci, traités de mauvais sujets, décident de «ridiculiser une accusation ridicule». Cette opposition, généralisée au corps professoral en son entier, crée une ambiance de travail catastrophique. L'élève Pillamet, exclu de l'Ecole normale en 1854, symbolise cette dégénérescence:

«Il fume, il boit, court partout où il ne devrait pas être et jouit quand il a entraîné quelques'uns de ses camarades à l'imiter... Il fait des dettes en ville..., il ment avec une assurance imperturbable.»⁹

Un tel comportement, vu son degré de généralisation, discrédite l'Ecole cantonale qui doit encore faire front à une indiscipline externe.

L'établissement, jugé à travers les scandales de ses pensionnaires, subit les critiques acerbes de la population. La volonté délibérée de certains individus de noircir sa réputation aggrave encore son inadaptation à la réalité fri-

bourgeoise. L'émulation étant souvent dangereuse, le désordre s'étend et des liens se tissent entre les jeunes gens revêches des différents établissements d'instruction publique, c'est pourquoi, Schaller, directeur de l'Instruction publique, recommande à Daguet,

«de prendre de concert avec le directeur de l'école d'Hauterive les mesures propres à assurer la conduite morale des élèves et à les préserver d'éléments qui pourraient devenir pernicieux pour la moralité des diverses écoles cantonales.»¹⁰

Le gouvernement radical, conscient de l'urgence du problème, cherche des solutions. De son côté, Alexandre Daguet, désire réformer l'éducation de ses protégés, mais il ne peut éviter le recours à la coercition.

Les mesures coercitives

Deux types de mesures sont appliquées: la punition pour les contrevenants et la récompense pour les élèves studieux. En ce qui concerne le premier, les radicaux se réfèrent au règlement de l'Ecole cantonale d'Argovie. Ainsi les peines corporelles,

«sont interdites, parce qu'elles endurecissent l'élève et dégradent le maître; les arrêts domestiques, la retenue, la prison avec ou sans avertissement aux parents, l'exclusion temporaire par la direction de l'Ecole, ou définitive par la direction de l'Instruction publique, telle est en général l'échelle des peines établies par le règlement.»¹¹

A ces mesures, on peut ajouter la suppression de la bourse. Cette dernière figure parmi les plus efficaces, étant donné ses conséquences. En cas d'indiscipline grave, les perturbateurs subissent l'emprisonnement. C'est le cas pour les scandales publics ou les actes de vandalisme, comme le vol, ayant un caractère de récidive, pour le fait de semer la zizanie, de correspondre illicitement avec des jeunes filles ou encore pour l'école buissonnière. La paresse, alliée à la mauvaise conduite, tombe sous le coup de l'expulsion. Par contre, les élèves appliqués et capables jouissent d'un régime de faveur.

Ces jeunes gens reçoivent alors des récompenses et même si, parfois, ils font preuve de relâchement dans leur zèle au travail, ils bénéficient de la

clémence des autorités. Le cas de Bavaud et de Sottaz est, à ce sujet, significatif. Tous deux, pensionnaires à l'Ecole cantonale, désertent l'internat et passent la nuit en ville, ce qui constitue une faute très grave. Le directeur sévit, certes, et il

«exlut temporairement les dits élèves de l'Ecole normale et aurait même requis leur éloignement définitif, si l'un et l'autre n'étaient pas des bons élèves.»¹²

Les mesures ponctuelles sont nécessaires, mais insuffisantes. Une politique à long terme se révèle indispensable. La D.I.P. cherche alors à résoudre le problème à sa source. Pour freiner l'essor des libéralités, elle met en place, en 1850, un règlement, assez restrictif. L'article 13 stipule par exemple que la fréquentation des cabarets et des pintes est interdite aux élèves et qu'il est défendu de fumer sur les places publiques et dans les rues. Pour renforcer les effets dissuasifs de ce règlement, on y inclut une clause qui interdit les manifestations extrascolaires aux individus qui n'auraient pas l'aval du directeur. Toutefois pour que le régime disciplinaire puisse être appliqué, il est indispensable que les élèves y adhèrent et en comprennent l'utilité, or l'hétérogénéité de l'Ecole cantonale favorise la discorde et la dissipation. Ainsi, la tâche de professeur consiste à rendre cet amalgame homogène, afin de faire régner l'ordre, la fraternité et le travail.

Ce programme paraît bien ambitieux, voire utopique. L'expérience confirmera cette impression dans l'ordre des faits. Les élèves se montrent inaptes à suivre une conduite morale satisfaisante, si leurs actes ne sont pas canalisés de manière stricte mais juste. Les récompenses comme les punitions devraient être parcimonieusement distribuées, or la multiplication des sanctions souligne l'échec de l'Ecole cantonale, incapable, de par sa structure, de résoudre l'épineux problème de la discipline, rendu plus compliqué encore par la présence d'élèves dans diverses associations.

Les associations

L'une des sources principales de perturbation est constituée par l'adhésion des jeunes gens à des associations extrascolaires, de type sportif mais à teinte politique. La commission permanente des études interdit aux progymnasciens toute affiliation à des sociétés qui n'auraient pas un but instructif ou éducatif. La raison d'une telle restriction réside fort probablement

dans la volonté des autorités de préserver la jeunesse d'influences néfastes. Ainsi, les radicaux, après avoir encouragé, puis toléré l'appartenance à la Société de gymnastique et à l'Helvetia, l'interdisent. Certes la cohabitation des «réguliers» avec les bénévoles entraîne un affaiblissement de la discipline intérieure, mais le motif déterminant consiste en ce que

«l'agrégation aux deux sociétés..., formées en grande partie soit d'étudiants académiques..., soit de jeunes gens jouissant de toute la liberté de la vie pratique... donne aux élèves du gymnase et du progymnase des goûts d'émancipation prématurés, les entraîne dans des réunions, des promenades et des soirées faites pour les distraire de l'étude et qui plus d'une fois les rendirent indociles, raisonneurs et négligeants dans leurs devoirs d'écoliers.»¹³

Suite à certains écarts, le Conseil d'Etat demande à la D.I.P. de prendre des mesures. Le corps enseignant abonde dans le même sens. Toutefois, une interdiction totale représenterait une erreur politique, si bien que la prudence demande un peu de tolérance, sous peine d'irriter les membres des dites associations. Ceux-ci verraient dans cette «prohibition» un acte hostile à leur égard et un retour aux tendances jésuitiques. Dès lors, Daguet, tenant compte des différents aspects de la situation, maintient la possibilité d'adhérer à ces groupes, mais il fixe des restrictions. La sévérité fribourgeoise risque de déposséder l'Ecole cantonale d'étudiants alémaniques habitués à de telles réunions. Finalement, un choix s'impose entre la rigueur, permettant la qualité et le laxisme favorisant la quantité. Les radicaux malheureusement défendent la première solution et les circonstances les obligent à appliquer la seconde. De toute manière, il est très difficile de motiver les élèves lorsque leur avenir professionnel demeure flou et peu diversifié.

Au-delà des circonstances politiques, l'Ecole cantonale est victime de l'impossibilité faite au pouvoir radical de créer un établissement qui réponde aux vœux de la majorité des Fribourgeois. Le règne de l'indiscipline est l'expression concrète de cet échec. L'Ecole cantonale, fille d'un régime instauré par les armées fédérales, symbolise l'échec d'un parti dont l'idéologie était en avance sur la mentalité de la population à laquelle elle s'adressait.

NOTES

- ¹ AEF: correspondances et rapport de la D.I.P., 7.09.1850, p. 453.
- ² Daumard, A.: une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France au XVIII^e et XIX^e siècles, p. 188.
- ³ AEF: fonds de l'Ecole cantonale, lettre de Daguet à Schaller du 18.11.1850.
- ⁴ AEF: Correspondances et rapports de la D.I.P., 22.04.1850.
- ⁵ Daguet, A.: rapport sur l'Ecole cantonale, 1856, p. 3.
- ⁶ Ibid.: 1857, p. 2.
- ⁷ AEF: correspondances et rapports de la D.I.P., 5.03.1849, p. 210.
- ⁸ Ibid.: 10.06.1850, p. 260.
- ⁹ AEF: fonds de l'Ecole cantonale, lettre de Daguet à Schaller du 15.09.1854.
- ¹⁰ Ibid.: lettre de Schaller à Daguet, du 25.12.1850.
- ¹¹ Daguet, A.: op. cit., 1849, p. 4.
- ¹² AEF: fonds de l'Ecole cantonale, lettre de Daguet à Schaller.
- ¹³ Ibid.: du 15.08.1850.

